



Guide d'intervention pour soutenir les pratiques professionnelles en matière de **violence conjugale**

Document synthèse

RÉDACTION DU DOCUMENT

Diamanto Balalas

Conseillère cadre en travail social

Direction des services multidisciplinaires – Pratiques professionnelles

Centre intégré universitaire en santé et services sociaux de la Capitale-Nationale

Véronic Pratte

Professionnelle-conseil

Direction des services multidisciplinaires – Pratiques professionnelles

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Michel Labarre

Agent de planification de programmation et de recherche

Direction des services multidisciplinaires – Pratiques professionnelles

Centre intégré universitaire en santé et services sociaux de la Capitale-Nationale

Avant d'aller plus loin...

Comme son nom l'indique, ce document constitue **une synthèse** du *Guide d'intervention pour soutenir les pratiques professionnelles en matière de violence conjugale*, rédigé à l'attention des intervenants du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Il vise à présenter brièvement certaines notions associées au problème de violence conjugale, de même que des balises pour intervenir auprès des personnes qui en sont victimes ou auteurs.

Le lecteur qui désire approfondir sa compréhension des éléments couverts par cette synthèse, ou trouver des pistes pour leur application en intervention, doit se référer à la version intégrale de ce guide : ***Guide d'intervention pour soutenir les pratiques professionnelles en matière de violence conjugale***.

© Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, 2024

Dépôt légal : 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-00056-8 (pdf)

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE.....	1
1 CIRCONSCRIRE LE PROBLÈME DE LA VIOLENCE CONJUGALE	2
2 INTERVENIR AUPRÈS DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE.....	5
<i>Tableau 1 : Indices de dangerosité en situation de violence conjugale</i>	<i>7</i>
3 INTERVENIR AUPRÈS DES ENFANTS ET ADOLESCENTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE.....	9
<i>Figure 1 : Enchaînements par lesquels les enfants peuvent subir les conséquences de la violence.....</i>	<i>9</i>
<i>Figure 2 : Exemples de conséquences de l'exposition à la violence conjugale</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 2 : Facteurs de risque et de protection lorsqu'un enfant est exposé à la violence conjugale</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 3 : Exemples d'intervention à réaliser auprès d'enfants exposés à la violence conjugale</i>	<i>12</i>
4 INTERVENIR AUPRÈS DES AUTEURS DE VIOLENCE CONJUGALE.....	14
<i>Figure 3 : Mécanismes de déresponsabilisation chez les auteurs de violence</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 4 : Facteurs de risque associés aux personnes auteures de violence conjugale.....</i>	<i>16</i>
<i>Figure 4 : Stratégies pour favoriser le référencement.....</i>	<i>17</i>
5 ADAPTER SA PRATIQUE AUX GROUPES AYANT DES RÉALITÉS PARTICULIÈRES	18
<i>Tableau 5 : Enjeux relatifs à l'intervention auprès des populations présentant des réalités particulières .</i>	<i>18</i>
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	20
<i>Annexe 1 : Tableau des ressources en violence conjugale pour les intervenants de la Capitale-Nationale</i>	<i>27</i>

MISE EN CONTEXTE

Depuis sa reconnaissance en tant que problème social à la fin des années 1970, la violence conjugale a été au cœur de plusieurs initiatives publiques, politiques, légales et psychosociales visant à la contrer. Malgré les efforts déployés, elle demeure à ce jour un problème social grave et répandu qui génère des conséquences significatives pour les personnes qui la subissent.

Puisqu'il s'agit d'une responsabilité collective, les professionnels de la santé et des services sociaux du CIUSSS (travailleuses sociales, infirmières, psychoéducatrices, ergothérapeutes, etc.) ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte à la violence conjugale. Ceux-ci doivent en effet contribuer à identifier les situations de violence, à soutenir les usagers, de même qu'à les référer vers des services spécialisés. Or, la violence conjugale demeure un problème social complexe, régulièrement teinté d'enjeux sur le plan de la sécurité des victimes. Ainsi, les intervenants doivent posséder les compétences requises et bénéficier du soutien nécessaire pour jouer adéquatement leur rôle. Ce document se veut un outil de référence afin de soutenir les pratiques professionnelles des intervenants appelés à intervenir dans des situations de violence conjugale.

Ce document synthétise le contenu du *Guide d'intervention pour soutenir les pratiques professionnelles en matière de violence conjugale*, détaillé et rédigé à l'attention des intervenants du CIUSSS. Il vise d'abord à circonscrire le problème de la violence conjugale, et ensuite à fournir les principaux repères d'intervention pour intervenir auprès des victimes et des auteurs de violence conjugale. Bien que les désignations « victime » et « auteur » de violence ne soient pas associées à un genre en particulier, afin d'alléger la lecture, sauf indications contraires, dans ce texte, le terme « auteur » est associé à l'homme et celui de « victime » à la femme – ce qui reflète par ailleurs les statistiques disponibles en matière de violence conjugale.

1 CIRCONSCRIRE LE PROBLÈME DE LA VIOLENCE CONJUGALE

La politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale, de même que les plans d'action qui lui ont succédé définissent la violence conjugale de la façon suivante :

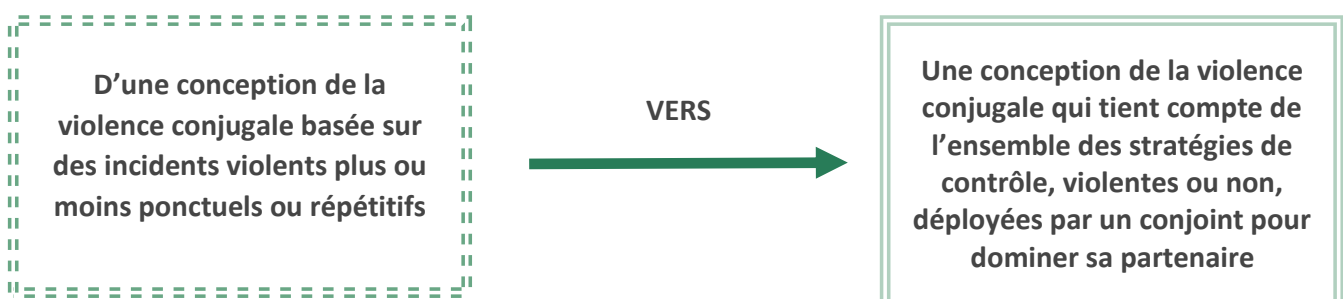
La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle [1].

Par ailleurs, les écrits scientifiques et gouvernementaux permettent de dégager quelques repères pour mieux comprendre la violence conjugale et ses principaux enjeux [2,3,4,5,6,7,8].

- Il s'agit d'une série d'attitudes ou d'actes répétitifs choisis par l'auteur dans le but d'affirmer son pouvoir sur la victime; ce qui réduit son autonomie et sa liberté.
- Il ne s'agit pas d'une perte, mais bien d'une prise de contrôle sur la partenaire.
- Il s'agit de comportements répétitifs qui s'inscrivent généralement dans un cycle et suivent une courbe ascendante.
- La violence conjugale peut survenir à tous les âges de la vie, sans égard à l'origine ethnique, au statut socioéconomique, à l'orientation sexuelle ou au statut conjugal.
- La violence conjugale peut se manifester sous différentes formes : physique, verbale, psychologique, économique, sexuelle et spirituelle.
- Enfin, la violence conjugale engendre d'importantes conséquences physiques, psychologiques, émotionnelles, relationnelles, sociales et professionnelles pour les personnes qui en sont victimes, d'où la nécessité de lutter pour la contrer.
- La séparation met rarement fin à la violence conjugale. Au contraire, cette période en est une de risques accrus pour les victimes.

Le contrôle, le pouvoir et la domination qu'une personne exerce sur son ou sa partenaire constitue donc l'élément fondamental au cœur du problème de la violence conjugale puisqu'il :

- Fournit des repères pour mieux comprendre, identifier et évaluer les risques associés aux situations de violence conjugale. Il permet en effet d'aller au-delà d'une conception de la violence conjugale fondée sur des épisodes ponctuels et discontinus et de considérer l'ensemble des stratégies – violentes ou non violentes – qui sont déployées par une personne pour contrôler/dominer son ou sa partenaire [9,10,11,12].



→ Permet de distinguer la violence conjugale basée sur le contrôle de celle qui est davantage situationnelle; deux types de violence qui requièrent des interventions différenciées [13,14,15,16,17,18].

Type de violence	Orientation	Interventions générales	Interventions spécifiques
Violence coercitive basée sur le contrôle	Interventions centrées sur la sécurité et la dynamique de pouvoir au sein du couple	<ul style="list-style-type: none"> – Assurer la sécurité de la victime – Assurer la sécurité des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> – Sensibiliser la victime à la violence qu'elle subit et lui redonner du pouvoir – Proscrire la thérapie de couple et la médiation familiale
Violence situationnelle	Interventions centrées sur la sécurité, de même que sur la gestion du stress et des conflits conjugaux	<ul style="list-style-type: none"> – Responsabiliser l'agresseur pour ses comportements violents et la cessation des stratégies de contrôle 	<p>Si sécuritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Interventions pour soutenir le couple au regard de ses difficultés – Interventions misant sur l'expression des émotions, la communication entre partenaire et la gestion des conflits pour faire cesser la violence

→ Permet de percevoir plus aisément le cycle de la violence qui caractérise un bon nombre de dynamiques de violence conjugale [13,19].



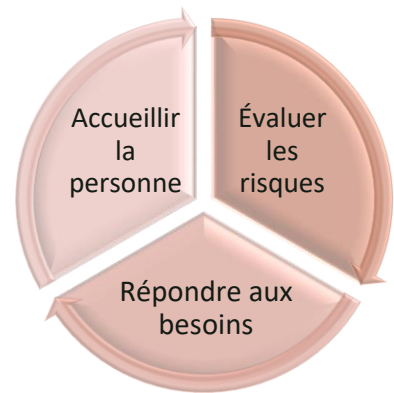
→ Permet de distinguer, comme le démontre le tableau qui suit, la violence conjugale d'autres problématiques qui peuvent de prime abord paraître similaires, mais qui sont différenciées et qui commandent des interventions spécifiques : conflits conjugaux, conflits sévères de séparation, aliénation parentale, etc. [3,20,21,22,23,24,25]. Il importe de noter que des situations s'apparentant à des conflits de séparation ou d'aliénation parentale peuvent survenir en contexte de violence conjugale. Dans ces situations, la dynamique de contrôle entre les (ex)partenaires doit demeurer la pierre angulaire de l'analyse de l'intervenant; les situations de conflits ou d'aliénation doivent être appréciées en tenant compte de cette dynamique de contrôle.

Violence conjugale	Conflits conjugaux	Conflits de séparation	Aliénation parentale
<ul style="list-style-type: none"> • Le pouvoir sur la partenaire est l'enjeu central du conflit • Des stratégies sont utilisées pour dominer, contrôler et soumettre la victime • La victime ne s'exprime pas librement, craint des représailles • Rapport de force inégal entre les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits sans enjeu de prise de pouvoir sur l'autre • Expression libre et sans crainte de chaque partenaire • Partenaires égaux et coresponsables dans la genèse des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> • Conflit enraciné, chronique, et omniprésent, alimenté par les deux parents • Haut degré de réactivité émotionnelle, de blâme, de diffamation, d'hostilité, de colère et d'agressivité • Absence de violence impliquant le contrôle d'un conjoint sur l'autre et la peur de la victime 	<ul style="list-style-type: none"> • En l'absence de motifs raisonnables, un parent cherche à nuire / détruire la relation de son enfant avec l'autre parent • Conflits entre les parents, dont plusieurs résultent des stratégies d'aliénation du parent aliénant • Le parent aliénant est centré sur ses besoins et non sur ceux de l'enfant

2 INTERVENIR AUPRÈS DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Afin de soutenir les pratiques professionnelles des intervenants appelés à intervenir dans des situations de violence conjugale, il est proposé d'organiser l'intervention autour de trois actions qui peuvent être réalisées au cours d'une seule ou de plusieurs rencontres.

La violence conjugale demeure encore taboue et il est souvent ardu pour les victimes de dévoiler les situations qu'elles vivent [26,27,28]. Dans ce contexte, l'accueil que ces personnes reçoivent de la part des intervenants est crucial, car celui-ci risque d'influencer la trajectoire de services des victimes (ex. : poursuite ou arrêt du suivi), de même que leurs demandes subséquentes. Toutefois, avant de pouvoir les accueillir, les intervenants doivent être en mesure d'identifier les situations où ce problème risque d'être présent. À cet effet, il est suggéré de [8,9,10,12,13,29,30,31,32,33,34,35]* :



Porter attention aux indicateurs qui suggèrent la présence de violence

Porter attention aux éléments qui induisent un débalancement du pouvoir dans le couple

Porter attention aux manifestations de contrôle plus subtiles

Éviter le stéréotype de la victime parfaite*

Par la suite, lorsque qu'une situation de violence conjugale a été identifiée, les quatre principes d'intervention qui suivent peuvent guider l'accueil des personnes qui en sont victimes [1,5,8,30,31,32,33,34,35,36,37,38].

Établir un lien de confiance avec la personne victime

Croire ses propos

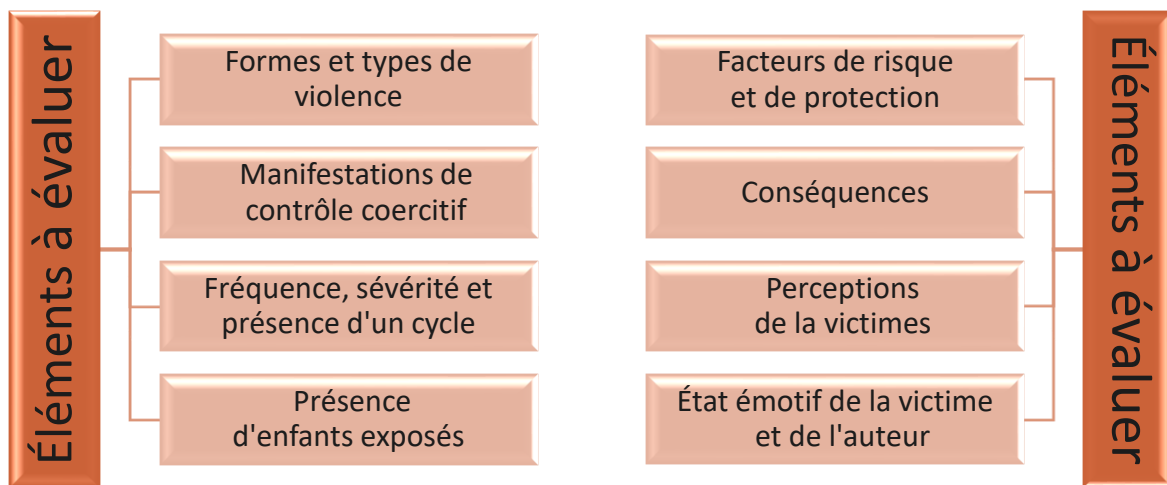
Se positionner contre la violence

Respecter son rythme et son autonomie

À la suite de l'accueil de la personne, il est impératif pour l'intervenant d'évaluer les risques qu'encourt la victime et, le cas échéant, ses enfants. Cette évaluation devrait viser à circonscrire la dynamique de violence, les manifestations de contrôle coercitif, de même que les drapeaux rouges et les indices de dangerosité (voir [tableau 1](#) page suivante) qui peuvent faire augmenter les risques inhérents à la situation.

* Plusieurs personnes victimes de violence conjugale ne s'identifient pas comme telle [13]. Certaines d'entre elles ne correspondent pas aux stéréotypes parfois véhiculés (terrorisée, soumise, passive, etc.). Le fait qu'une victime soit plus affirmative ne diminue pas les risques qu'elle encourt : l'attention doit être portée sur les comportements du partenaire intime et non sur les réactions ou stratégies de survie de la victime.

Évaluer la dynamique de violence [3,39]



→ Évaluer la présence de contrôle coercitif [13,28,40]

- Présence de violence psychologique, affective, verbale ou de menaces.
- Contrôle ou microgestion des activités quotidiennes : habillage, cuisine, ménage, soins aux enfants, vie sexuelle, etc.
- Jalousie extrême ou violente, la surveillance des allées et venues ou les interrogatoires au retour d'une sortie.
- Accès limité aux moyens de transport et de communication.
- Isolement de la famille et des amis.
- Coercition sexuelle.
- Destruction de bien ou la maltraitance des animaux domestiques.
- Contrôle des ressources économiques, comme l'argent ou l'accès à l'emploi.
- Utilisation de l'enfant pour maintenir des contacts ou un contrôle sur la victime.

→ Repérer les drapeaux rouges [33,40,41,42]

- Dans les situations de violence conjugale coercitive, où les enjeux de pouvoir sont centraux, tout élément susceptible d'influencer, de limiter ou de contrecarrer le contrôle et la domination qu'exerce l'agresseur sur sa victime représente un facteur de risque augmentant le niveau de dangerosité pour la victime et ses enfants (séparation, perte de garde des enfants, déménagement, arrivée d'un nouveau conjoint, etc.).
- Tout élément qui contribue à isoler la victime augmente le niveau de risque pour celle-ci et ses enfants.
- Dans les situations de violence situationnelle, où les enjeux de contrôle sont peu présents, voire absents, tout élément qui constitue un « stresser » additionnel pour la famille représente un facteur de risque augmentant le niveau de dangerosité pour la victime et ses enfants.

Tableau 1 : Indices de dangerosité en situation de violence conjugale [2,3,6,8,20,23,29,30,38,39,40,43,44,45,46]

<p>Facteurs situationnels ou relationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séparation (antérieure, récente ou imminente) ▪ Procédures ou jugement de la Cour : séparation, pension alimentaire, garde, droits d'accès ▪ Antécédents de violence dans le couple ▪ Présence d'armes à feu accessibles ou dans la maison ▪ Dégradation rapide de la relation ou augmentation de la violence (sévérité, fréquence) dans les six à douze derniers mois ▪ Fort degré de contrôle : l'auteur contrôle plusieurs aspects de la vie de la victime ▪ Échecs antérieurs des mesures de surveillance (ex. : interdits de contact) ▪ Sortie de prison récente (ou imminente) du partenaire; la victime craint pour sa sécurité ▪ La victime, séparée, s'est fait un nouveau partenaire amoureux ▪ Maintien de la cohabitation après avoir pris la décision de se séparer
<p>Facteurs associés au conjoint auteur de violence</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Victime ou témoin de violence dans l'enfance ▪ Refuse la séparation ou la présence d'un nouveau partenaire amoureux ▪ Sentiments de rancune, de colère, d'injustice ou des désirs de vengeance contre la victime ▪ Sentiment d'être persécuté, d'être une victime ▪ Tente sans relâche de retrouver la victime qui l'a quitté (ex. : pour aller en maison d'hébergement) ▪ Nie sa violence et présente une attitude favorable à la violence envers la victime ou les femmes en général ▪ Absence d'empathie ou de compassion ▪ Comportements de jalousie (accusations constantes d'infidélité), de possessivité à l'endroit de la victime ou de harcèlement, de surveillance, d'espionnage ou destruction de ses biens ▪ Menaces (menaces de mort, menaces avec une arme, menaces envers l'entourage de la victime) ▪ État dépressif, instabilité émotionnelle, menace de se suicider ou tentatives antérieures ▪ Type de personnalité dépendant-contrôlant ou présente des problèmes de santé mentale ▪ Ne respecte pas les ordres de la Cour civil ou criminelle ▪ Présente divers problèmes connexes (consommation de drogue et ou d'alcool, antécédent de violence intra et extrafamiliale, appartenance à un groupe criminel, etc.) ▪ Utilisation antérieure d'une arme contre la victime ou a menacé de le faire ▪ Antécédents de violence sévères : étranglement, agression sexuelle, violence physique lors de la grossesse, séquestration, violence entraînant des blessures ou nécessitant des soins médicaux ▪ Est sans emploi ou en contexte de difficultés financières ▪ Menace de s'en prendre aux enfants ▪ Se montre réfractaire aux interventions et au changement ▪ Réagit lors de perte de pouvoir et fait obstacle au soutien apporté à la victime ▪ De façon générale, semble n'avoir « rien à perdre » et ne craint pas les conséquences de ses actes
<p>Facteurs associés à la victime</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Craint pour sa sécurité et celle de ses enfants ▪ Jeunesse (moins de 25 ans) ou écart d'âge important (plus de 10 ans) avec son partenaire

Facteurs associés à la victime (suite)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peur ou terreur chez les enfants ▪ Dépression ou fatalisme quant à l'issue de la situation ▪ A un enfant qui n'est pas l'enfant biologique de l'auteur de violence ▪ Menace, ou a déjà tenté de se suicider ▪ A déjà reçu des soins médicaux des suites de la violence de l'auteur ▪ Enfants témoins ou victimes de la violence du conjoint ▪ Élabore des scénarios (ex. : où iront les enfants) au cas où il lui arriverait quelque chose ▪ L'entourage de la victime craint le conjoint ▪ Problèmes de consommation de drogue ou d'alcool ▪ Minimise la dangerosité de la situation, en dépit des risques objectifs et des interventions réalisées
--	---

À la suite de son évaluation, l'intervenant doit s'employer à répondre aux besoins des personnes victimes [3,8,13,41]. La première préoccupation demeure le besoin de sécurité des victimes et de leurs enfants; les interventions réalisées doivent être proportionnelles au niveau de risque identifié.

Risques faibles	Risques modérés	Risques élevés
<ul style="list-style-type: none"> – Demeurer disponible – Informer à propos de la violence et de ses conséquences – Informer à propos des ressources disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> – Établir un scénario de protection ou préparer la séparation – Mobiliser le réseau – Référer vers des ressources spécialisées – Effectuer un signalement à la protection de la jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> – Référer immédiatement vers une maison d'hébergement – Interpeler le Carrefour Sécurité Violence Conjugale – Alerter les autorités

Par la suite, lorsque la sécurité des personnes victimes est assurée, l'intervenant doit s'employer à répondre à leurs autres besoins. Il s'agit ici d'un processus d'accompagnement qui vise la reprise de pouvoir de la personne sur sa vie. Il revient donc à la personne victime de déterminer ses besoins prioritaires et les moyens qu'elle entend déployer pour y répondre. Ces besoins varieront d'une personne à l'autre, mais certains s'avèrent plus communs :

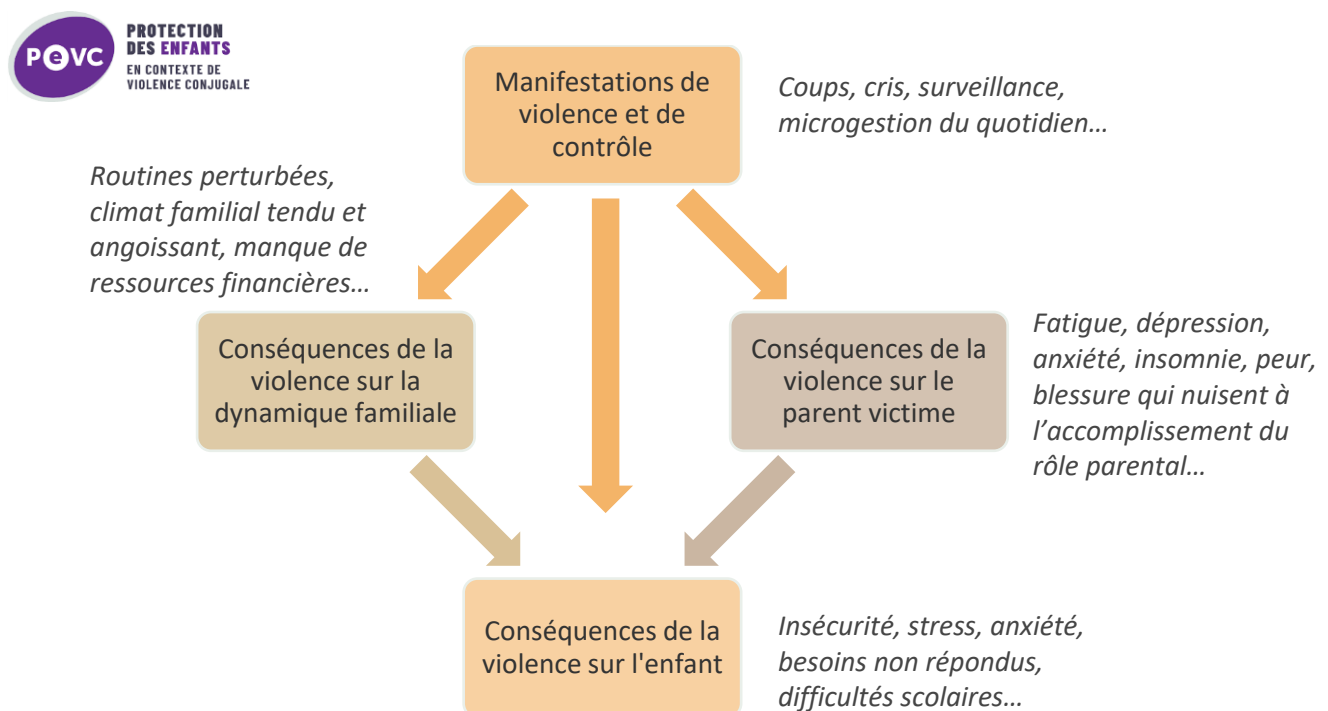
Se loger	Obtenir une aide financière d'urgence	Ventiler et être entendue
Soutien dans son parental	Services psychosociaux complémentaires	Renforcer son estime de soi
Besoin d'autonomie	Être rassurée par rapport à l'état de son partenaire	Accompagnement dans les processus légaux et judiciaires

Les situations de violence conjugale sont souvent complexes et les personnes qui en sont victimes présentent fréquemment plusieurs besoins qui nécessiteront la collaboration de plusieurs ressources et professionnelles pour être répondus. Ce document synthèse se termine donc par une liste de principales ressources auxquelles les intervenants peuvent faire appel dans les situations de violence conjugale.

3 INTERVENIR AUPRÈS DES ENFANTS ET ADOLESCENTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE

Bien que plusieurs le soient, il n'est pas nécessaire pour un enfant d'être témoin visuel ou auditif de la violence pour y être exposé. Le simple fait de vivre dans une famille où il y a présence de violence conjugale est suffisant pour entraîner des effets délétères pour l'enfant, puisque celui-ci est exposé à la dynamique de contrôle entre ses parents. Le contenu de la formation *Protection des enfants en contexte de violence conjugale* (PEVC) illustre bien les enchaînements par lesquels la violence conjugale peut engendrer des conséquences pour l'enfant.

Figure 1 : Enchaînements par lesquels les enfants peuvent subir les conséquences de la violence [47]



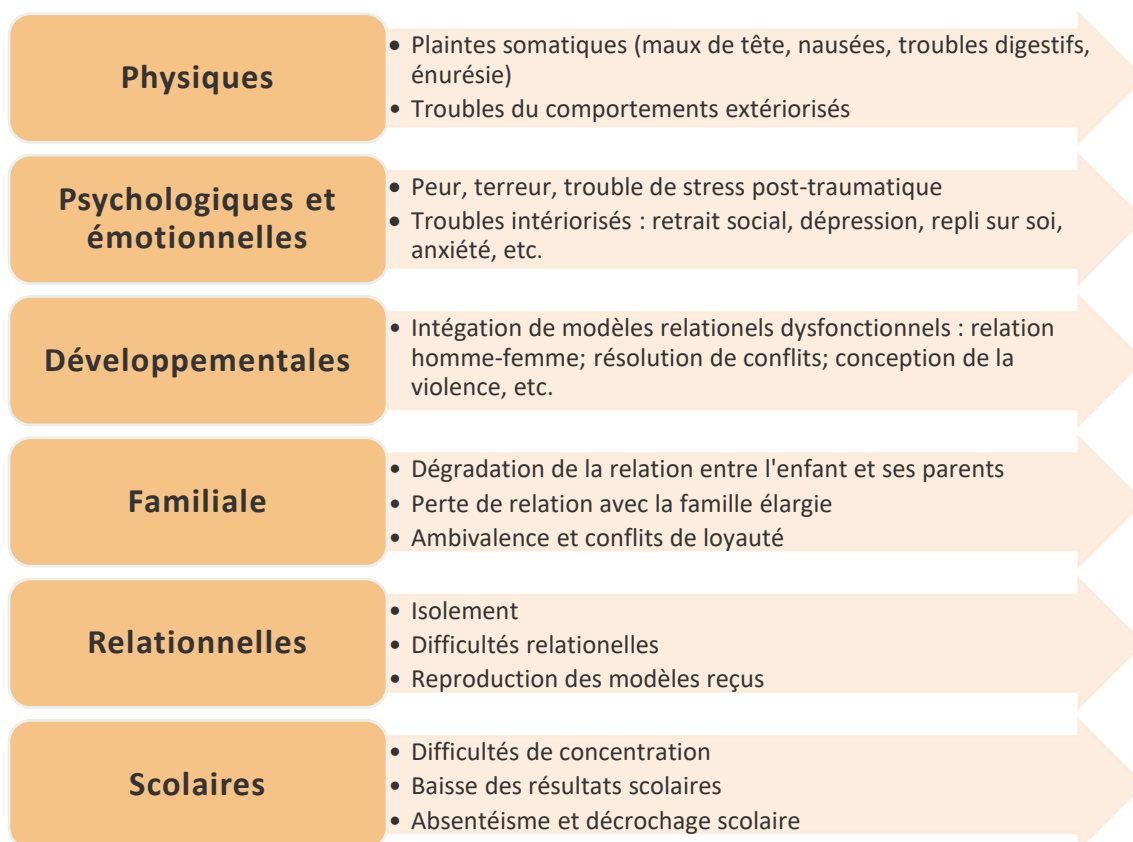
Les enfants qui évoluent dans un milieu où il y a présence de violence conjugale sont susceptibles de vivre de nombreuses conséquences qui touchent plusieurs sphères de leur vie (voir [Figure 2](#) page suivante). Plusieurs adoptent certains rôles (protecteur, bouc émissaire, enfant parfait) ou stratégies de survie (déconnexion émotionnelle, comportements autodestructeurs, investissement d'activités constructives) pour réussir à évoluer dans cet environnement [21,48,49]. Ces rôles et stratégies peuvent aider les intervenants à reconnaître les situations où il y a présence d'exposition à la violence, tout comme les indicateurs qui suivent [21,39,50,51,52] :

- L'enfant appréhende son retour à la maison.
- Il présente des signes de maltraitance et de négligence.

- Il a fréquemment des maux de tête, des maux d'estomac, de même que d'autres malaises ou indispositions. Il est souvent fatigué, léthargique ou irritable.
- Il présente des symptômes semblables à ceux du TDAH.
- Il présente des problèmes de santé mentale : dépression, anxiété, symptômes de stress post-traumatique. Il est souvent agité, anxieux, préoccupé ou il sursaute facilement.
- Il est isolé, replié sur lui-même et éprouve des difficultés à se faire des amis. Il est victime de persécution ou d'intimidation de la part des autres. Il semble avoir une faible estime de soi.
- Il entretient des relations très conflictuelles, ou très fusionnelles, avec sa fratrie.
- Il adopte des comportements violents envers lui-même ou les autres.
- Il assume des rôles généralement attribués aux adultes (parentification).
- Il vit des difficultés à l'école (difficultés académiques, de concentration, absences répétées, fatigue chronique, victime d'intimidation, violence envers les pairs, etc.).
- L'adolescent est auteur ou victime de violence dans ses relations amoureuses; ou il paraît désensibilisé à la violence et la banalise.

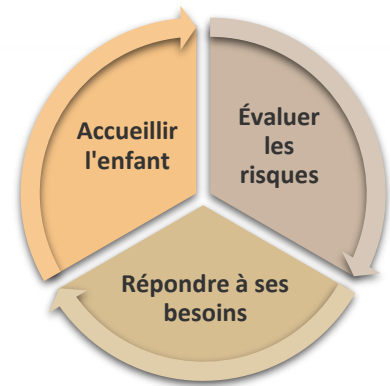
Figure 2 : Exemples de conséquences de l'exposition à la violence conjugale

[6,21,22,29,31,36,49,51,53,54,55,56,57,58,59,60,61,62,63]



Lorsqu'une situation d'exposition à la violence conjugale est identifiée chez un enfant ou un adolescent, il est suggéré de réaliser les trois mêmes actions que celles préconisées avec les victimes adultes, en les adaptant à la réalité de l'enfant : accueillir l'enfant, évaluer les risques et répondre à ses besoins.

L'accueil d'un enfant exposé à la violence conjugale dans son milieu de vie se fait en appliquant les quatre mêmes principes qui prévalent avec les victimes adultes : établir un lien de confiance, croire ses propos, se positionner contre la violence et favoriser son autonomie.



Toutefois, dans les situations d'intervention auprès des enfants, l'intervenant doit rechercher la collaboration du parent non-violent, entre autres pour le soutenir dans son rôle parental [30]. Considérant que la violence vécue par le parent non-violent risque d'avoir plusieurs conséquences sur l'actualisation de son rôle parental, il est essentiel de faire en sorte que celui-ci se sente également accueilli, sans jugement [30]. Paradis (2012) indique d'ailleurs que les femmes qui sont victimes de violence conjugale sont souvent de bonnes mères qui utilisent les moyens qui sont à leur portée pour protéger leurs enfants, même si ceux-ci peuvent parfois sembler inadéquats. L'intervenant aura alors avantage à adopter une approche non culpabilisante afin de créer un lien de confiance avec le parent non violent. Il gagnera aussi à adopter une posture d'accompagnement bienveillante, et non confrontante ou culpabilisante.

Pour être en mesure d'évaluer les risques associés à une situation de violence conjugale à laquelle un enfant est exposé, l'intervenant doit d'abord évaluer les risques inhérents à la situation. À cette évaluation s'ajoutent les facteurs de risque et de protection propres à chaque enfant, dont le **tableau 2** fait état [6,13,30,39,49,54,57,60,64,65].

Tableau 2 : Facteurs de risque et de protection lorsqu'un enfant est exposé à la violence conjugale

Facteurs de risque	Facteurs de protection
<ul style="list-style-type: none"> - Drapeaux rouges présentés à la section précédente - Violence de type coercitive - Enfant en bas âge - Enfant qui présente des vulnérabilités : introversion, insécurité, difficulté à s'exprimer, faible maturité, limitations fonctionnelles, etc. - Faible soutien parental - Réseau social peu présent, isolement - Nombre restreint d'échappatoires (ex. : activités parascolaires) 	<ul style="list-style-type: none"> - Violence situationnelle, faible niveau de contrôle - Enfant plus âgé - Enfant qui démontre de la résilience : Bon estime de soi, autonomie, sentiment de compétence, capacité d'adaptation, etc. - Soutien du parent non-violent - Soutien de l'entourage : proches, personnel scolaire, parents d'amis, etc. - Accès à des échappatoires : activités sportives ou parascolaires, possibilité de séjourner chez des amis ou des proches, etc. - Vivre des réussites et des moments valorisants - Présence et fréquentation des ressources de la communauté

Guide d'intervention
Pour soutenir les pratiques professionnelles en matière
de violence conjugale
Document synthèse

En intervention, le travail de l'intervenant consistera à maximiser les facteurs de protection, tout en minimisant les facteurs de risque. L'objectif ici est de répondre aux besoins qu'éprouvent généralement les enfants exposés à la violence conjugale (voir [tableau 3](#)).

- ✓ **Sécurité**
- ✓ **Liens avec des personnes positives et significative**
- ✓ **Comprendre la violence**
- ✓ **Échappatoires**
- ✓ **Milieu familial fonctionnel**
- ✓ **Guérir les blessures**

Tableau 3 : Exemples d'intervention à réaliser auprès d'enfants exposés à la violence conjugale
 [30,39,50,56,59,65,66].

Besoins	Interventions auprès de l'enfant/adolescent	Interventions auprès de la mère ou des parents
Besoin de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> – Développer sa capacité à se protéger et à demander de l'aide – Établir un scénario de protection – Alerter les policiers – Effectuer un signalement à la protection de la jeunesse – S'assurer que les besoins de base de l'enfant sont répondus (logement, nourriture, soins de santé, vêtements) 	<ul style="list-style-type: none"> – Impliquer ou informer la mère du scénario de protection réalisé avec l'enfant – Aider la mère à planifier les mesures de sécurité – Établir un scénario de protection avec la mère – Réaliser toutes interventions présentées à la section concernant les femmes victime de violence conjugale jugées pertinentes (ex. : aider à briser l'isolement, référer aux bonnes ressources, etc.)
Besoin de comprendre la dynamique de violence	<ul style="list-style-type: none"> – Lui offrir un espace sécuritaire pour se confier et discuter librement de ce qu'il vit – Expliquer qu'il n'est pas responsable de la violence (déculpabiliser) – Prendre position contre la violence – Aider l'enfant à mieux comprendre la dynamique de violence – Faire la promotion de modèles positifs et pro sociaux (résolution de conflits, relation hommes-femmes, relation avec les pairs) 	<ul style="list-style-type: none"> – Amener la mère à mieux comprendre la dynamique de violence qu'elle vit – Informer la mère des interventions réalisées auprès des enfants – Impliquer la mère dans l'intervention afin qu'elle : <ul style="list-style-type: none"> – Appuie les interventions réalisées – Réalise elle-même ces interventions auprès de ses enfants
Besoin d'évoluer dans un milieu familial fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> – Recadrer les rôles d'adulte et d'adolescent et contrer la parentification (ex. : l'aîné des enfants qui prend sur lui de protéger le parent victime ou sa fratrie). Peut aussi être fait auprès du parent 	<ul style="list-style-type: none"> – Aider la famille à créer un milieu stable et chaleureux, exempt de violence – Soutenir la mère afin qu'elle puisse guérir de la violence vécue et assumer son rôle parental – Soutenir la mère afin qu'elle puisse offrir une structure familiale qui réponde aux besoins des enfants (routine, cadre, autorité) – Responsabiliser et outiller le père afin qu'il cesse sa violence et contribue positivement à la dynamique familiale (lorsque sécuritaire)
Besoin de développer des stratégies de survies positives	<ul style="list-style-type: none"> – Apprendre à l'enfant à s'affirmer, à prendre des décisions et à exprimer ses émotions (ex. : musique, arts, psychodrame, etc.) – Valoriser et favoriser une meilleure estime de soi – Soutenir le déploiement de stratégies de rapprochement et de distanciation qui répondent aux besoins de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> – Soutenir la mère afin qu'elle puisse inscrire l'enfant à la garderie pour lui permettre de jouer, de socialiser et de se préparer pour l'école – Suggérer à la mère d'inscrire les enfants à des activités parascolaires ou toute autre activité de loisir qui plaît à l'enfant

Guide d'intervention
Pour soutenir les pratiques professionnelles en matière
de violence conjugale
Document synthèse

	<ul style="list-style-type: none"> - Au besoin, soutenir (ex. : financièrement) les parents afin qu'ils puissent inscrire leur enfant à divers activités et loisirs - Aider l'enfant à planifier des séjours hors de la maison s'il souhaite prendre des « pauses » 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les parents aux bénéfices associés au fait que l'enfant puisse avoir des « échappatoires » à la violence lorsqu'il en ressent le besoin
Besoin de nouer des relations positives avec des tiers significatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Aider l'enfant à briser son isolement en cherchant du soutien hors de la famille - Identifier des personnes de confiance hors de la famille qui peuvent soutenir l'enfant (écoute, hébergement, etc.) - Mobiliser la famille élargie (ex. : grands-parents, fratrie adulte) qui se positionne contre la violence pour soutenir l'enfant - Interagir avec l'enfant et l'école afin que l'enfant puisse développer une relation significative avec un membre du personnel scolaire - Soutenir l'enfant afin qu'il puisse nouer des relations significatives avec des pairs positifs pour lui 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappeler à la mère qu'elle doit éviter d'utiliser l'enfant comme soutien émotionnel - Souligner l'importance de démontrer de l'affection/chaleur à l'enfant - Demander à la mère prévoir des temps de qualité avec son enfant (devoirs et travaux scolaires ne comptent pas) - Soutenir la mère dans le développement d'une relation positive et de qualité avec ses enfants - Expliquer à la mère que l'enfant peut parler de son père et qu'elle doit se garder de parler négativement de celui-ci
Besoin de soutien pour guérir les blessures	<ul style="list-style-type: none"> - Bien évaluer la situation afin d'éviter de traiter seulement les symptômes de l'exposition par une approche biomédicale (médication) sans traiter la cause des symptômes - Valoriser, renforcer, souligner les forces, favoriser l'estime de soi et la résilience tout au long de l'intervention - Amener l'enfant à faire la distinction entre son vécu et ce qu'il est : il a été exposé à la violence, mais il n'est pas que ça... - Accompagner l'enfant dans ses réflexions et ses décisions en ce qui a trait la poursuite de sa relation avec le parent violent - Référer l'enfant vers les services spécialisés dont il a besoin - Explorer avec l'enfant les moyens ou stratégies qui l'aident à se sentir mieux (ex. : dessin, écriture, sports, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les parents à faire les liens entre les symptômes que présente l'enfant et son exposition à la violence conjugale - Établir des stratégies qui permettent de réduire les symptômes - Informer la mère des ressources disponibles pour ses enfants - Demander à la mère de se rendre disponible si l'enfant a besoin de parler de ce qu'il vit - Soutenir la mère afin qu'elle puisse accompagner son enfant vers les services dont il a besoin - Amener le père à reconnaître sa violence et les conséquences engendrées pour ses enfants - Soutenir la reconstruction de la relation père-enfant : *au rythme de l'enfant et seulement si sécuritaire
Besoins spécifiques aux adolescents	<ul style="list-style-type: none"> - Recadrer les rôles d'adulte et d'adolescent (contrer la parentification) - Informer/discuter à propos des relations égalitaires et de la violence dans les relations amoureuses et la sexualité - Aider l'adolescent à se questionner sur ses relations amoureuses (y a-t-il de la violence?) - Identifier et soutenir lorsque l'adolescent vit des difficultés - Encourager à passer plus de temps chez le partenaire amoureux, si relation positive et égalitaire - Au besoin, référer à un programme de prévention de la violence dans les relations amoureuses des jeunes (ex. : VIRAJ, PASSAJ) - Soutenir l'intégration de l'adolescent au marché du travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la mère à se montrer ouverte et disponible lorsque l'adolescent a besoin de parler ou de se confier - Rappeler qu'elle doit éviter d'utiliser l'adolescent comme soutien émotionnel

4 INTERVENIR AUPRÈS DES AUTEURS DE VIOLENCE CONJUGALE

Bien que la sécurité des victimes soit prioritaire, il n'en demeure pas moins essentiel, afin de contrer la violence conjugale, d'intervenir auprès de ceux qui en sont les auteurs. Ce type d'intervention s'avère pertinent puisque :

- Certains auteurs sont conscients de leur problème et souhaitent y mettre un terme; les soutenir dans ce processus contribue à assurer la sécurité des victimes (actuelles et futures).
- Les hommes qui ont des enfants ont un rôle à jouer auprès d'eux. Or, ils doivent cesser leur violence pour que leur engagement paternel ait des effets positifs sur leurs enfants.
- Si on ne fait qu'écartier les pères qui ont des comportements violents, les mères se voient attribuer l'entière responsabilité de la sécurité et du bien-être de leurs enfants, ce qui accentue le risque qu'elles soient blâmées pour les problèmes des enfants ou la violence à laquelle ils sont exposés [23,67,68,69,70].
- Pour plusieurs, dont l'ordre professionnel des criminologues du Québec, réhabiliter les auteurs est le meilleur moyen d'assurer la sécurité du public à long terme [3].

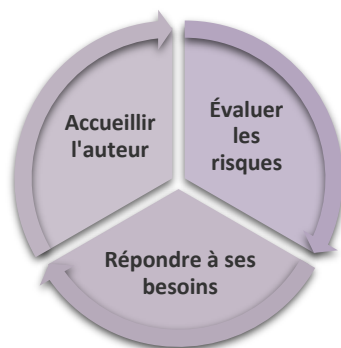
La violence conjugale est rarement le motif principal pour lequel une personne auteure de violence consulte. Elle consulte généralement pour un autre motif : stress, dépression, épuisement, colère, comportements des enfants, consommation, problèmes conjugaux, etc. [71]. Il est alors essentiel pour les intervenants de reconnaître et d'identifier les auteurs de violence conjugale afin qu'ils puissent recevoir le bon service. Voici quelques indices qui peuvent pister les intervenants, la personne [30,31,40,50,71] :

- Adhère à des conceptions traditionnelles des rôles de genre ou normalise la violence.
- Adopte des comportements intrusifs ou intimidants, qui peuvent sortir du cadre de l'intervention, pour s'imposer et contrôler le processus d'aide.
- Vit des conflits importants et chroniques avec son entourage (partenaire intime, enfants, collègues de travail, etc.).
- Parle de ses problèmes conjugaux en demeurant vague, ou semble en minimiser l'ampleur.
- Adopte des attitudes ou des comportements de contrôle à l'égard de sa partenaire (vérifie où elle se trouve et avec qui, prend l'ensemble des décisions sans consultation).
- Présente une faible estime de soi, une immaturité affective, ou des traits manipulateurs, agressifs, impulsifs, narcissiques ou égocentriques.
- Présente des antécédents de violence dans une relation conjugale antérieure.
- Parle de sa partenaire intime en la rabaisant, la dénigrant ou en la dévalorisant, ou en tenant des propos injurieux ou irrespectueux à son endroit.
- Adopte une attitude de surprotection (qui verse dans le contrôle) envers sa partenaire.
- A été exposée ou victime de violence dans son enfance.
- Est jaloux de sa partenaire, éprouve un sentiment de possession à son égard ou vit constamment dans la crainte d'être abandonné ou trahi par celle-ci.
- Confond violence et amour.
- Utilise des mécanismes pour se déresponsabiliser de ses comportements violents (voir [figure 3](#) à la page suivante).

Figure 3 : Mécanismes de déresponsabilisation chez les auteurs de violence

Minimisation/banalisation
<ul style="list-style-type: none"> « C'était juste une petite tape » « Elle fait des bleus facilement » « Oui mais c'était juste des mots, je n'ai jamais levé la main sur elle »
Déni
<ul style="list-style-type: none"> « Je n'ai jamais fait ça! Elle a tout inventé! » « Elle essaie juste de me faire perdre la garde des enfants »
Justification
<ul style="list-style-type: none"> « J'avais trop bu » « Je n'avais pas bien dormi » « J'étais stressé par le travail »
Blâme de la conjointe
<ul style="list-style-type: none"> « Elle m'a poussé à bout » « Elle sait que quand... il ne faut pas me chercher » « Elle m'a menti » « Quand elle est comme ça, ça me rend agressif »

Lorsqu'une situation de violence conjugale est identifiée, il est suggéré d'appliquer les mêmes étapes d'intervention que celles réalisées auprès des victimes : accueillir la personne, évaluer les risques et répondre à ses besoins.



Les principes d'intervention qui sous-tendent l'accueil des auteurs sont toutefois plus spécifiques. Lors de ce processus, l'intervenant doit accueillir la personne de telle façon qu'elle ne se sente pas jugée et qu'elle puisse se sentir libre de parler de ce qu'elle vit. Souvent, l'intervenant doit amener l'auteur à prendre conscience qu'il commet des gestes de violence conjugale. Par la suite il doit se positionner contre la violence et instiller l'espoir qu'un changement est possible.

Accueillir l'auteur de violence



Guide d'intervention
Pour soutenir les pratiques professionnelles en matière
de violence conjugale
Document synthèse

Lorsque la personne qui consulte est auteure de violence, l'évaluation doit porter à la fois sur les risques pour les victimes (partenaire et enfants) et pour l'auteur lui-même [31]. Bien que divers éléments permettant d'évaluer les risques aient été présentés dans la section précédente, en voici quelques-uns qui sont plus spécifiques aux auteurs :

Tableau 4 : Facteurs de risque associés aux personnes auteures de violence conjugale [31,43,72,73].

	Éléments à évaluer	Déclinaisons
1.	La dynamique de violence conjugale	<ul style="list-style-type: none"> – Fréquence et sévérité de la violence – Présence ou non de contrôle coercitif – Niveau de peur induit chez les victimes – Conséquences pour les victimes (peur, blessures, etc.)
2.	La présence de problèmes connexes	<ul style="list-style-type: none"> – Problème de consommation (alcool, drogues, médicaments) – Problème de santé mentale (ex. : dépression, idées suicidaires)
3.	La perception de l'auteur par rapport à sa violence	<ul style="list-style-type: none"> – Degré de reconnaissance de la violence – Degré de responsabilisation par rapport à ses comportements – Désir ou non de cesser sa violence – Participation à des services d'aide pour cesser sa violence
4.	La capacité à assumer son rôle parental	<ul style="list-style-type: none"> – Niveau des habiletés parentales – Violence à l'égard des enfants – Capacité de soutenir ou de coopérer avec la mère – Respecte les droits de garde et d'accès
5.	Le soutien social disponible	<ul style="list-style-type: none"> – Présence de soutien dans l'entourage ou dans la communauté – Services disponibles
6.	La présence d'éléments qui perturbent l'équilibre familial	<ul style="list-style-type: none"> – Séparation – Perte d'emploi – Arrivée d'un enfant – L'ex-conjointe a un nouveau partenaire
7.	Présence de pensées inquiétantes	<ul style="list-style-type: none"> – Non-acceptation de la séparation – Jalousie excessive ou rancune à l'égard de la partenaire – Sentiment d'être victime de sa conjointe – Scénarios homicides
8.	Autres facteurs	<ul style="list-style-type: none"> – Présence d'armes à feu à la maison ou facilement accessibles

Évaluer le niveau de risque permet d'adapter les interventions à effectuer et de répondre adéquatement aux besoins de l'auteur. Ici aussi, **le besoin de sécurité** – de l'auteur et des victimes – demeure la priorité. À cet effet, **lorsque l'auteur de violence présente des risques suicidaires, les intervenants doivent utiliser la grille d'évaluation du risque suicidaire, et peuvent se référer aux balises d'intervention offertes sur la Zone CIUSSS**, afin de réaliser leurs interventions. Par ailleurs, lorsque le récit de l'auteur laisse croire qu'il existe un réel danger pour la sécurité des victimes, des interventions s'imposent selon le degré d'urgence de la situation. Dans ces cas, de concert avec son gestionnaire ou un acteur de soutien, l'intervenant peut notamment :

- ✓ **Alerter les autorités**
- ✓ **Interpeler le Carrefour Sécurité Violence Conjugale (CSVC)**
- ✓ **Interpeler des partenaires spécialisés du RLS (ex. : maisons d'hébergement)**
- ✓ **Faire un signalement à la protection de jeunesse**

Bien que plusieurs auteurs puissent demeurer sceptiques ou ambivalents, il n'en demeure pas moins que **mettre un terme à la violence** constitue un de leurs besoins. Ici, il est très fortement recommandé aux intervenants de référer les auteurs de violence vers des organismes spécialisés (ex. : Le GAPI, Évolution Charlevoix) qui détiennent l'expertise pour répondre à ce besoin. Pour ce faire, les intervenants auront avantage à utiliser diverses stratégies ([figure 4](#)).

Figure 4 : Stratégies pour favoriser le référencement [3,6,31,39,50,60,71,74,75,76,77,78,79]

Saisir les fenêtres d'opportunité	Suciter la motivation	Contrer les résistances
<ul style="list-style-type: none"> • Arrestation • Ultimatum de la conjointe • Arrivée d'un enfant 	<ul style="list-style-type: none"> • Se sentir mieux • Agir en cohérence avec ses valeurs • Préserver son couple ou sa famille • Rompre le cycle de transmission intergénérationnelle de la violence 	<ul style="list-style-type: none"> • Se sentir mieux • Agir en cohérence avec ses valeurs • Préserver son couple ou sa famille • Rompre le cycle de transmission intergénérationnelle de la violence

Par la suite, en collaboration avec les ressources spécialisées, l'intervenant peut poursuivre divers objectifs d'intervention avec l'auteur de violence. En voici des exemples [13,23,40,50,59,60,66,77,80] :

Identifier et comprendre le contrôle et la violence
Identifier et communiquer adéquatement ses émotions
Sensibiliser aux conséquences de la violence
Responsabiliser à l'égard des comportements violents et de contrôle
Trouver des alternatives au contrôle et à la violence
Développer la sensibilité parentale
Développer les habiletés parentales
Favoriser le respect de l'autonomie de l'enfant
Reconstruire la relation avec l'enfant
Soutenir la mère dans son rôle parental

Étant donné les risques qui peuvent être associés au fait de soutenir la personne auteure de violence conjugale dans son rôle parental, l'intervenant doit s'assurer de suivre ces principes d'intervention [50,80] :

- 1. Prioriser en tout temps la sécurité de l'enfant et de la mère.**
- 2. Respecter en tout temps le rythme, les souhaits, et le meilleur intérêt de l'enfant[†].**
- 3. S'assurer que les choix de l'enfant demeurent libres et éclairés, et que celui-ci n'est pas sous l'emprise de stratégies de manipulation ou de contrôle de la part du parent auteure de violence.**

[†] En cas de doute, l'intervenant peut se référer à ses collègues ou à des acteurs de soutien afin d'apprécier les enjeux associés sous-tendent le soutien d'un auteur de violence à l'égard de son rôle parental.

5 ADAPTER SA PRATIQUE AUX GROUPES AYANT DES RÉALITÉS PARTICULIÈRES

La violence conjugale peut survenir dans tous milieux, sans égard à l'âge, aux capacités, au statut socioéconomique, à l'origine ethnique ou à l'orientation sexuelle [1]. Qui plus est, les personnes qui appartiennent à des groupes aux réalités particulières sont souvent plus à risque d'évoluer dans un contexte de violence conjugale. En effet, ces personnes présentent souvent des caractéristiques qui, bien malgré elles, exacerbent leur vulnérabilité et compliquent leur demande d'aide. Les intervenants doivent donc adapter leur pratique aux réalités spécifiques que présentent ces personnes afin de répondre adéquatement à leurs besoins. Le tableau qui suit présente quelques-uns de ces groupes et fait état des divers enjeux qui doivent être considérés par les intervenants qui œuvrent auprès d'eux[‡]. La version complète de ce guide présente des stratégies et pistes d'intervention tenant compte de ces enjeux afin de soutenir leur intégration dans la pratique des intervenants.

Tableau 5 : Enjeux relatifs à l'intervention auprès des populations présentant des réalités particulières

Groupes aux réalités particulières	Éléments qui accentuent la vulnérabilité	Éléments qui complexifient la demande d'aide	Autres enjeux
Population autochtone[§]	<ul style="list-style-type: none"> – Historique de colonialisme et d'assimilation – Prévalence élevée de divers problèmes sociaux – Communauté souvent éloignées géographiquement 	<ul style="list-style-type: none"> – Barrière de la langue – Méfiance à l'égard des institutions allophones – Peu de services dans les communautés – Services parfois non culturellement adaptés 	Transmission intergénérationnelle de la violence et d'autres problèmes sociaux
Population adolescente	<ul style="list-style-type: none"> – Relations plus courtes et nombreuses – Désir de préserver les nouvelles relations – Manque d'expérience pour reconnaître et identifier la violence – Confusion entre violence et preuve d'amour 	<ul style="list-style-type: none"> – Méconnaissance des services – Manque d'expérience en termes de demande d'aide 	Période propice à l'apprentissage de résolution de conflit et de relation amoureuse sans violence

[‡] Il s'agit ici d'un résumé provenant de la version complète du guide d'intervention pour soutenir la pratique en matière de violence conjugale. Consulter la version complète du guide pour plus de détails, de même que pour avoir accès aux références sur lesquelles ces éléments s'appuient.

[§] Les enjeux plus spécifiques aux populations autochtones ne sont pas traités dans la version complète du présent guide, elles feront l'objet d'un guide distinct qui sera consacré aux populations autochtones à paraître ultérieurement.

<p>Population immigrante</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vécu et processus migratoire souvent traumatique - Statut migratoire précaire - Isolement - Tensions entre les valeurs et les normes des sociétés d'origine et d'accueil - Dépendance financière à l'égard du partenaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Méfiance à l'égard des services - Barrière de la langue - Méconnaissance des droits, des services et des lois de la société d'accueil - Craintes des impacts d'un dévoilement sur le processus migratoire 	<p>La violence peu débuter ou s'accroître lors du processus migratoire</p>
<p>Population ayant des limites fonctionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités de déplacement limitées - Dépendance financière ou fonctionnelle à l'égard du partenaire - Isolement - Difficultés à identifier la violence - Difficultés à se défendre en cas de besoin 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités de déplacement limitées – services souvent rendus à la maison en présence du partenaire - Crainte de perdre son aidant et d'être placée en institution - Ressources d'hébergement peu adaptées aux limitations fonctionnelles 	<p>Situations de violence souvent sous-détectées par les intervenants</p>
<p>Population aînée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transformations familiales qui augmentent les risques (départ des enfants, retraite du partenaire) - Perte de capacités – dépendance fonctionnelle - Isolement et dépendance financière - Dynamique de violence de longue date – donc plus d'impacts (ex. : psychologiques) pour les victimes - Socialisation féminine plus traditionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités de déplacement limitées – services souvent rendus à la maison en présence du partenaire - Crainte de perdre son aidant et d'être placée en institution - Ressources d'hébergement peu adaptées à leur condition - Croyances religieuses ou de préservation de la famille qui peuvent freiner la demande d'aide 	<p>Situations de violence souvent sous-détectées par les intervenants – plusieurs consultations pour des problèmes qui sont en fait des conséquences de la violence conjugale</p>
<p>Population LGBTQ+</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Homophobie/transphobie - Stress minoritaire - Isolement - Estime ou image de soi fragilisée 	<ul style="list-style-type: none"> - Double dévoilement - Manque de ressources - Conception hétéronormative des relations de couple et de la violence conjugale 	<p>Le dévoilement non-consenti (ex. : orientation sexuelle, diagnostic VIH) représente un levier de contrôle de plus pour l'auteur de violence</p>
<p>Population en contexte périnatal</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dépendance accrue de la femme (perte de capacité, dépendance financière, etc.) - Période de renégociation des rôles et des enjeux de pouvoir - Pression et stress accrus pour la famille 	<ul style="list-style-type: none"> - Craintes à l'effet que le dévoilement de la violence n'entraîne un signalement à la protection de la jeunesse <p>Période plus propice aux rendez-vous médicaux, ce qui peut faciliter la demande d'aide des femmes victimes</p>	<p>L'arrivée d'un enfant représente davantage un facteur de risque qu'un facteur de protection en termes de violence conjugale</p>

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Gouvernement du Québec. (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister et contrer la violence conjugale*, p. 23.
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2000/00-807/95-842.pdf>
- [2] Bureau du coroner. (2020, décembre). *Agir ensemble pour sauver des vies : Premier rapport annuel du comité d'examen des décès liés à la violence conjugale*. Gouvernement du Québec.
https://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Media/Rapport_annuel_2018-2019_Version_amendee_20201207.pdf
- [3] Corte, E., et Desrosiers, J. (2020). *Rebâtir la confiance : Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale*. Gouvernement du Québec. (ISBN 978-2-550-89190-1).
<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/violences/Synthese-Rapport-AG-VC.pdf>
- [4] Drouin, M.-E., Germain, A.-S., Alvares-Lizotte, P., Alcedo, Y., Delisle, R., Godin, M.-F., Ménard, J., Meunier, V., St-Laurent, M., Trottier, M., Lessard, G., Turcotte, P. (2014). *Guide d'implantation pour une pratique concertée en violence conjugale et maltraitance. Agir ensemble pour le mieux-être des enfants*. Montréal et Québec : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.
- [5] Gouvernement du Québec. (2018). *Plan d'action en matière de violence conjugale 2018-2023*
<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/plan-violence18-23-access.pdf>
- [6] Jaffe, P.G., Scott, K., Jenney, A. et Dawson, M. (2014). *Les facteurs de risque pour les enfants exposés à la violence familiale dans le contexte de la séparation ou du divorce*. Ministère de la Justice du Canada.
<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/freevf-rfcsfv/freevf-rfcsfv.pdf>
- [7] Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. (2022, février). *Soutien aux femmes victimes de violence conjugale, des efforts à poursuivre : Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires pour le budget 2021-2022*. <https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2022/02/Memoire-consultations-prebudgetaires-2022-RMFVVC.pdf>
- [8] World Health Organization. (2014). *Soins de santé pour les femmes victimes d'actes de violence commis par un partenaire intime ou d'actes de violence sexuelle : Manuel clinique*.
https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/204236/WHO_RHR_14.26_fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- [9] Stark, E. (2007). *Coercive control: How men entrap women in personal life*. New York, NY., Oxford University Press, 2007.
- [10] Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. (2022a, avril). *Le contrôle coercitif, un levier pour mieux repérer et intervenir en contexte de violence conjugale : Revue de littérature menée dans le cadre du projet « Améliorer la pratique judiciaire pour accroître la sécurité des femmes victimes de violence »*.
<https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2022/05/RMFVVC-Revue-contrôle-coercitif-2022.pdf>

- [11] Gill, C. et Aspinall, M. (2020, avril). *Comprendre le contrôle coercitif dans le contexte de la violence entre partenaires intimes au Canada : Comment traiter la question par l'entremise du système de justice pénale?* Rapport présenté au Ministère de la Justice du Canada, Université du Nouveau-Brunswick. En ligne : <https://bit.ly/3wHfn7r>
- [12] Côté, I., et Lapierre, S. (2021). Pour une intégration du contrôle coercitif dans les pratiques d'intervention en matière de violence conjugale au Québec. *Intervention*, numéro 153 : 115-125. https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2021/06/ri_153_2021.2_Cote_Lapierre.pdf
- [13] Institut national de santé publique du Québec. (2019). *Violence conjugale : Connaître, détecter, intervenir [formation # 1884]*. Gouvernement du Québec : Plateforme de formation en ligne ENA. <https://fcp.rtss.qc.ca/ena-login/index.html>
- [14] Johnson, M. P. (1995). Patriarchal terrorism and common couple violence: Two forms of violence against women. *Journal of Marriage and the Family*, 57(2), 283-294. <https://doi.org/10.2307/353683>
- [15] Johnson, M. P. (2006). Conflict and control: Gender symmetry and asymmetry in domestic violence. *Violence Against Women*, 12(11), 1-16. <https://doi.org/10.1177/1077801206293328>
- [16] Johnson, M. P. (2008). *Intimate terrorism, violent resistance and situational couple violence*. Hanover: Northeastern University Press.
- [17] Johnson, M. P. (2013). Distinguishing among types of domestic violence: Research evidence. Communication dans le cadre du *Canadian Domestic Violence Conference 3*. Toronto, 28 février 2013.
- [18] Lapierre, S., et Côté, I. (2014). La typologie de la violence conjugale de Johnson : Quand une contribution profémiste risque d'être récupérée par le discours masculiniste et antifémiste. *Intervention*, 140. 69-79
- [19] Secrétariat à la condition féminine. (2015). *La violence conjugale est inacceptable : Brisons le Silence* <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/documentation/brochures/Depliant-VC.pdf>
- [20] Bureau du coroner. (2022, Février). *Les enfants exposés à la violence conjugale : des enfants à protéger. Mémoire déposé par le Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale du Bureau du coroner à l'occasion des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi 15, loi modifiant la loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives*. Gouvernement du Québec. https://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Organisation/M%C3%A9moire_comit%C3%A9_violence_conjugale.pdf
- [21] Paradis, L. (2012). *L'enfant exposé à la violence conjugale - Son vécu, notre rôle - L'enfant, une éponge...* Québec, Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale. http://zone-ciuiss.r03.rtss.qc.ca/cd/_layouts/15/WopiFrame2.aspx?sourcedoc=/cd/Documents%20publics/Type%20de%20document%20-%20Documents%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/DSM_L_enfant_une_eponge.pdf&action=default&DefaultItemOpen=1
- [22] Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval. (2009). *Briser le silence : Guide pour femmes victimes de violence (4^e ed.)*. https://tcvcasl.com/wp-content/uploads/2021/04/doc_guide_briser_le_silence_fr.pdf

- [23] Fédération des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. (2019, Décembre). *L'intervention des services de protection de la jeunesse en contexte de violence conjugale*. https://fmhf.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/lintervention_des_services_de_protection_de_la_junesse_en_contexte_de_violence_conjugale.pdf
- [24] Lapiere, S., et Côté, I. (2011). On n'est pas là pour régler le problème de violence conjugale, on est là pour protéger l'enfant. La conceptualisation des situations de violence conjugale dans un centre jeunesse du Québec. *Service Social*, 57(1), 31-48. <https://doi.org/10.7202/1006246ar>
- [25] Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. (2012). *Et si c'était plus que de la chicane? Des repères pour différencier la violence conjugale de la chicane de couple*. <https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2017/09/fascicule.pdf>
- [26] Lapiere, A., Fernet, M., Désilets, L., Cousineau, M.-M., et Gravel, S. (2022). Trajectoires d'utilisation des ressources d'aide formelles par les femmes victimes de violence exercée par un partenaire intime. Dans Boulebsol, C., Cousineau, M.-M., Deraiche, C., Fernet, M., Flynn, C., Genest, S., Jimenez, E., Maheu, J. (sous la dir.). *Pratiques et recherches féministes en matière de violence conjugale : Coconstruction des connaissances et expertises*. Québec : Presses de l'université du Québec.
- [27] Gouvernement du Québec. (2018). *Plan d'action en matière de violence conjugale 2018-2023* <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/plan-violence18-23-access.pdf>
- [28] Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2019a). *Gender based violence: A guide to risk assessment and management of intimate partner violence in the EU*. Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.
- [29] Lapiere, J., Lessard, G., Hamelin-Brabant, L., Lévesque, S., Vissandjée, B. et Moubarak, N. (2020). Violence conjugale et pratiques infirmières : Reconnaître les expériences des femmes, Soutenir les décisions, conseiller, aiguiller et faciliter l'accès vers les ressources. *Perspective Infirmière (mai-juin 2020)*, p. 24-40.
- [30] Paradis, L. (2012). *L'enfant exposé à la violence conjugale - Son vécu, notre rôle - L'enfant, une éponge...* Québec, Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale. http://zone-ciusss.r03.rtss.qc.ca/cd/layouts/15/WopiFrame2.aspx?sourcedoc=/cd/Documents%20publics/Type%20de%20document%20-%20Documents%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/DSM_L_enfant_une_eponge.pdf&action=default&DefaultItemOpen=1
- [31] Paradis, L., Levaque, R., Théorêt, J., et Langlois, L. (2004, Avril). *Intervention auprès des victimes de violence conjugale : Trousse de formation à l'intention des médecins en médecine familiale*. Beauport : Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale nationale, Direction régionale de santé publique. <http://www.santecom.qc.ca/BibliothequeVirtuelle/Quebec/2894962606.pdf>
- [32] Riendeau, L. (2022). *Protection des victimes de violence conjugale, un défi toujours actuel*. Forum : Agression sexuelle – Violence conjugale du Centre intégré universitaire de la santé et des services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec. https://ciusssmq.ca/Content/Client/Librairie/Evenements/Forum_2022-ASVC/Protection_victimes_v_conjugale_LR_ForumASVC_2022.pdf

- [33] Thériault, L., et Gill, C. (2007). Les déterminants sociaux de la santé et la violence conjugale : Quels sont les liens? *Service Social*, 53(1), 75-89. <https://doi.org/10.7202/017989ar>
- [34] Wathen, C.N., MacGregor, J.C.D., MacMillan, H.L. (2016). *Research Brief: Identifying and Responding to Intimate Partner Violence Against Women*. PreVAiL Research Network. London, ON. <https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/IPV-Research-Brief-2016.pdf>
- [35] World Health Organization. (2013). *Lutter contre la violence entre partenaires intimes et la violence sexuelle à l'encontre des femmes : Recommandations cliniques et politiques*. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/88186/WHO_RHR_13.10_fre.pdf
- [36] World Health Organization. (2012b). *Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes : La violence exercées par un partenaire intime*. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/86232/WHO_RHR_12.36_fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- [37] Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N., Lesieux, E. et Dugal, N. (2013). *Adaptation des interventions aux besoins des immigrants-es en situation de violence conjugale : État des pratiques dans les milieux d'intervention*. Montréal : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.
- [38] Drouin, C. & Drolet, J. (2004). *Agir pour prévenir l'homicide de la conjointe : Guide d'intervention*. Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. https://www.fmfh.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/guidehomicide_francais_tout.pdf
- [39] Delem, I., Delisle, R., Paquin, G., et Verret, E. (2008). *Guide d'intervention en matière de violence conjugale*. Québec : Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale.
- [40] Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC). (2022b). *Boîte à outils sur le contrôle coercitif*. Québec : Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. [Améliorer la pratique judiciaire pour accroître la sécurité des femmes victimes de violence conjugale - Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale \(maisons-femmes.qc.ca\)](https://www.maisons-femmes.qc.ca)
- [41] Messier Newman, K. (2020, mars). *Le modèle du CSVC : Documentation des pratiques qui visent la création de « non-événements »*. Carrefour Sécurité Violence Conjugale (CSVC). <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4124329>
- [42] Nolet, A-M. (2022). Prévenir la revictimisation des femmes victimes de violence conjugale par l'intervention centrée sur leur réseau social. Dans Boulebsol, C., Cousineau, M.-M., Deraiche, C., Fernet, M., Flynn, C., Genest, S., Jimenez, E., Maheu, J. (sous la dir.) *Pratiques et recherches féministes en matière de violence conjugale : Coconstruction des connaissances et expertises*. Québec : Presses de l'université du Québec.
- [43] Drouin, C., Lindsay, J., Dubé, M., Trépanier, M., et Blanchette, D. (2012). *Intervenir auprès des hommes pour prévenir l'homicide conjugal*. Montréal et Québec : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, 57p.

- [44] Lessard, G., Montminy, L., Lesieux, E., Flynn, C., Roy, V., Gauthier, S., et Fortin, A. (2015). Les violences conjugales, familiales et structurelles : Vers une perspective intégrative des savoirs. *Enfances, Familles, Générations*, (22). 1-26. <https://doi.org/10.7202/1031116ar>
- [45] Lapointe, F., Robitaille, C., Levesque, S., et Lessard, G. (2018). *Évaluation du risque d'homicide conjugal : Répertoire des outils existants*. Fiche synthèse de recherche, no 13. Cri-Viff.
- [46] Millar, A., Code, R. et Ha, L. (2009, mis à jour en 2013). *Recensement des outils d'évaluation des risques de violence conjugale utilisés au Canada*. Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice du Canada.
- [47] Femmes et Égalité des genres Canada. (S.D.). *Protection des enfants en contexte de violence conjugale [cahier du participant]*. Gouvernement du Canada.
- [48] Callaghan, J., Alexander, J., Fellin, L. et Sixsmith, J. (2015). Beyond 'witnessing': children's experiences of coercive control in domestic violence and abuse. *Journal of Interpersonal Violence*, 33(10). DOI: 10.1177/0886260515618946
- [49] Recherche appliquées et interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles [RAIV]. (2022a). *Fiche synthèse : L'exposition à la violence conjugale*. https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/fiche-30_-_exposition-enfants-violence-conjugale_0.pdf
- [50] Recherche appliquées et interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles [RAIV]. (2022b). *Outil clinique pour repérer et agir avec des enfants et des jeunes exposés à la violence conjugale*. <https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/OUTIL-CLINIQUE-POUR-REPERER-ET-AGIR.pdf>
- [51] Katz, E. (2016). Beyond the physical incident model: How children living with domestic violence are harmed by and resist regimes of coercive control. *Child Abuse Review*, Vol. 25 (1), p 46-59.
- [52] Katz, E., Nukupeteri, A., et Laitinen, M. (2020). When coercive control continues to harm children: Post-separation fathering, stalking and domestic violence. *Child Abuse Review*, 29, P. 310-324. DOI: 10.1002/car.2611
- [53] Baker, L.L., et Cunningham, A.J. (2005). *Apprendre à écouter, apprendre à aider: Comprendre la violence faite aux femmes et ses effets sur les enfants*. Gouvernement de l'Ontario : The Center for Children & Families in the Justice Center.
- [54] Delisle, R., Côté, I., et Le May, F. (2004). *Ensemble... on découvre : Guide d'intervention de groupe auprès des enfants exposés à la violence conjugale et de leurs mères*. Québec : CSLC Ste-Foy-Sillery-Laurentien.
- [55] Drouin, M.-E., Germain, A.-S., Alvares-Lizotte, P., Alcedo, Y., Delisle, R., Godin, M.-F., Ménard, J., Meunier, V., St-Laurent, M., Trottier, M., Lessard, G., Turcotte, P. (2014). *Guide d'implantation pour une pratique concertée en violence conjugale et maltraitance. Agir ensemble pour le mieux-être des enfants*. Montréal et Québec : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.
- [56] Lessard, G., Lampron, C. et Paradis, F. (2003). *Les stratégies d'intervention à privilégier auprès des enfants exposés à la violence conjugale. Recension des écrits*. Institut national de santé publique du Québec. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/50415>

- [57] Lessard, G. et Paradis, F. (2003). *La problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection. Recension des écrits. Créer pour grandir ensemble*. Québec : Institut National de Santé Publique. <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs53291>
- [58] Lessard, G., Montminy, L., Lesieux, E., Flynn, C., Roy, V., Gauthier, S., et Fortin, A. (2015). Les violences conjugales, familiales et structurelles : Vers une perspective intégrative des savoirs. *Enfances, Familles, Générations*, (22). 1-26. <https://doi.org/10.7202/1031116ar>
- [59] McAlister Groves, B. (1999). Mental health services for children who witness domestic violence. *The Future of Children*, 9(3), 122-132. <https://doi.org/10.2307/1602786>
- [60] Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N. et Lesieux, E. (2010). *Services d'aide en matière de violence conjugale : état de la situation et besoins prioritaires*. Montréal et Québec : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.
- [61] Shaw, P. & Shaw, J. (2010). Maternal exposure to domestic violence and pregnancy and birth outcomes: A systematic review and meta-analyses. *Journal of Women's Health*, 19(11), 2017-2034. DOI: 10.1089/jwh.2010.2051
- [62] Smedslund, Katja; B. Ménard, Daphnée; Bernier, Dominique et Lessard, Geneviève (2021). Contribuer à la santé des survivantes de la violence conjugale : analyse des recommandations récentes au Québec. *Mémoire sur la violence conjugale et le droit de la famille (4)*. Québec, Québec : Recherches appliquées, interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles. ISBN: 978-2-925194-00-2
- [63] Gouvernement du Québec. (2021, avril). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes : Résumé du rapport e la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*. https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf
- [64] Lalande, C., Gauthier, S., Bouthiller, M.-E., et Montminy, L. (2020). Difficultés éthiques de l'intervention auprès des victimes de violence conjugale : Enjeux liés au signalement des enfants exposés à la violence conjugale. *Revue Canadienne de Service Social*, 37(1), 5-21. DOI: <https://doi.org/10.7202/1069979ar>
- [65] Alvarez-Lisotte, P., Bisson, S.-M., Lessard, G., Dumont, A., Bourassa, C., et Roy, V. (2020). Young adults' viewpoints concerning helpful factors when living in an intimate partner violence context. *Children and Youth Services Review*, 119, 1-9. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2020.105722>
- [66] Dumont, A. (2018, mars). *Violence conjugale et problèmes associés : Recommandations d'experts de divers milieux de pratique s'appuyant sur des résultats de recherche*. CriViff : Fiche synthèse synergie recherche/ pratique #7. https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/synergie_no7_2018.pdf
- [67] Brown, L., M. Callahan, S. Strega, C. Walmsley et L. Dominelli. (2009). Manufacturing Ghost Fathers: The Paradox of Father Presence and Absence in Child Welfare. *Child and Family Social Work*, vol. 14(1), p. 25-34. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2206.2008.00578.x>
- [68] Dominelli, L., S. Strega, C. Walmsley, M. Callahan et L. Brown. (2011). "Here's My Story": Fathers of "Looked After" Children Recount Their Experiences in the Canadian Child Welfare System. *British Journal of Social Work*, 41(2), p. 351-367. <https://doi.org/10.1093/bjsw/bcq099>

- [69] Featherstone, B. et Peckover, S. (2007). Letting Them Get Away With It: Fathers, Domestic Violence and Child Welfare. *Critical Social Policy*, 27(2), p. 181-202. <https://doi.org/10.1177/0261018306075708>
- [70] Laguë-Maltais, F., Bernier, A., et Cousineau, M.-M. (2022). Violence conjugale et justice : Examen critique de l'expérience des femmes dans différents systèmes de droit québécois. Dans Boulebsol, C., Cousineau, M.-M., Deraiche, C., Fernet, M., Flynn, C., Genest, S., Jimenez, E., Maheu, J. (sous la dir.) *Pratiques et recherches féministes en matière de violence conjugale : Coconstruction des connaissances et expertises*. Québec : Presses de l'université du Québec
- [71] Couto, É., Trépanier, M. et Turcotte, P. (2016). Le repérage et la référence de clientèles masculines aux prises avec des comportements violents : quelques pistes d'actions pour les intervenants. *Revue Intervention*, 143, p. 147-160.
- [72] Scott, K.L. et F. Mederos. (2012a). *Parenting Interventions for Men who Batter*, VAWnet.org: The National Online Resource Center on Violence Against Women. http://www.vawnet.org/assoc_files_vawnet/ar_parentinginterventions.pdf
- [73] Scott, K.L. et F. Mederos. (2012b). *Practical Considerations for Parenting Interventions for men who Batter*, VAWnet: the national online resource center on violence against women.
- [74] Rondeau, G., Boisvert, R., et Forney, A. (2002). *L'aide aux conjoints violents lors de l'arrestation et de la situation de crise : Recension des écrits*. Collection Études et Analyses, no 26. Québec : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF). <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2671856?docref=WkZB8SWlj6TiaxGmKqBpTQ>
- [75] Table des organismes pour hommes en violence de la Montérégie. (S.D.). *Guide d'accueil, d'analyse et de références*.
- [76] Boulebsol, C. Boulebsol, C., Levesques, S., et Lessard, G. (2020b, octobre). *Violence conjugale en période périnatale (VCPP) : Expériences et discours sur la violence et la paternité d'hommes se reconnaissant comme auteurs*. Fiche synthèse de recherche, no 28. RAIV. https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/Fiche_Synthese_28_FINALE_WEB.pdf
- [77] Boulebsol, C., Levesques, S., et Lessard, G. (2020c, octobre). *Violence conjugale en période périnatale (VCPP) : Recherche d'aide, impacts et recommandations selon des hommes se reconnaissant comme auteurs*. Fiche synthèse de recherche, no 29. RAIV. https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/Fiche_Synthese_29_FINALE_WEB.pdf
- [78] Tremblay, G., Fonséca, F. & Lapointe-Goupil, R. (2004). *Portrait des besoins des hommes québécois en matière de santé et de services sociaux*. Collection Études et Analyses, no 31. Québec : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF). https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2671860?docref=Pze_Fr684mHcdnirP0gkEg
- [79] Engage. (2019). *Manuel destiné aux professionnel.les de première ligne qui sont en lien avec des auteurs de violences conjugales*. www.psytel.eu/engage_FR_190313_web.pdf
- [80] Labarre, M., Bourassa, C., Holden, G.W., Turcotte, P., et Letourneau, N. (2016). Intervening with fathers in the context of intimate partner violence: An analysis of ten programs and suggestions for a research agenda. *Journal of Child Custody*, 13(1), 1-29. DOI: 10.1080/15379418.2016.1127793

Annexe 1 : Tableau des ressources en violence conjugale pour les intervenants de la Capitale-Nationale

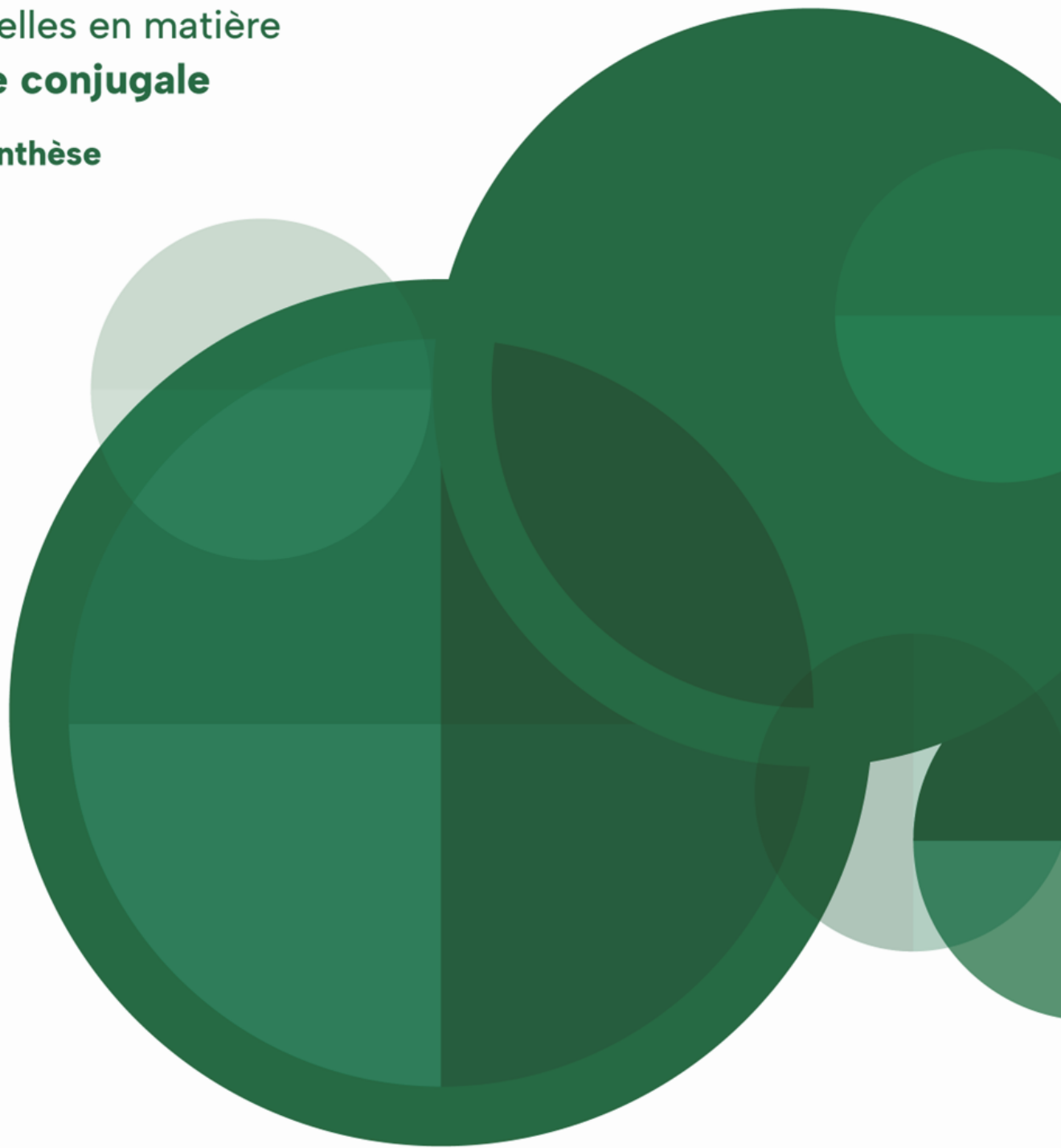
Ressources mixtes en violence conjugale et autre		
SOS violence conjugale	418 667-8770 ou 1 800 363-9010	https://sosviolenceconjugale.ca/fr
Ligne Rebâtir	1 833 732-2847	https://www.rebatir.ca
IVAC	1 800 561-4822	https://www.ivac.qc.ca/Pages/default.aspx
CAVAC	418 648-8110 1 888 881-7192	https://cavac.qc.ca/
Centre de prévention du suicide	418 683-4588 1 866 277-3553	https://www.cpsquebec.ca/
Ressources pour femmes		
Violence Info	418 667-8770	https://www.violenceinfo.com/
Centre de femmes aux 3 A	418 529-2066	https://cf3a.ca/
Alliance des maisons de 2e étapes		https://www.alliancemh2.org
Maison des Femmes de Québec	418 522-0042	https://maisondesfemmesdequebec.com/
Maison Hélène Lacroix	418 527-4682	https://maisonhelenelacroix.com/
Maison La Montée (Charlevoix)	418 665-4694	https://lamaisonlamontee.org/
Maison du Cœur pour femmes	418 841-0011	https://fmhf.ca/maisons/maison-du-coeur-pour-femmes/
Maison Marie-Rollet	418 527-4682	https://www.maisonmr.com/
Mirepi (Portneuf)	418 337-4811	https://maison-mirepi.com/
YWCA de Québec	418 683-2155	https://ywcaquebec.qc.ca/
Centre des femmes de la Basse-Ville	418 648-9092	https://centrefemmesbasseville.org/
Ressources pour hommes		
Le GAPI	418 529-3446	https://www.legapi.com/
Évolution Charlevoix	418 665-3477 418 435-0404	https://www.evolutioncharlevoix.org/
Autonhommie	418 648-6480	https://autonhommie.org/
La Maison Oxygène de Québec	438 504-4000	https://maisonsoxygene.ca/
Centr'hommes Charlevoix	418 202-0997	https://www.centrehommescharlevoix.org/
Ressources pour les enfants		
Direction de la protection de la jeunesse	418 661-3700 1 800 463-4834	https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/services-jeunes-difficulte-famille/protection-de-la-jeunesse/faire-un-signalement-au-dpj/comment-faire-un-signalement
Tel-jeunes	En tout temps En tout temps ☎ 1 800 263-2266 ☎ 514 600-1002	https://www.teljeunes.com/Tel-jeunes
Jeunesse, J'écoute	En tout temps En tout temps Envoie le mot PARLER au : ☎ 1 800 668-6868 ☎ au 686868	https://jeunessejecoute.ca/

Populations Autochtones		
Centre d'amitié autochtone de Québec	418 843-5818	https://www.caaq.net/
Centre multi-services MAMUK	418 476-8083	https://www.rcaaq.info/les-centres/quebec/
Maison communautaire Missinak	418 627-7346	https://www.facebook.com/Missinak
Centre de santé Marie-Paule-Sioui-Vincent	418 842-6255	https://sante.wendake.ca/
Services parajudiciaires autochtones de Québec	418 847-2094 ou 1 833 753-2095	https://spaq.qc.ca/
Population immigrante		
Maison pour femmes Immigrantes	418 652-9761	https://www.maisonpourfemmesimmigrantes.com
Population ayant des limitations fonctionnelles		
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)	581 741-8155	https://cophan.org/
Population LGBT+		
Gris Québec	1 418 523-5572	https://grisquebec.org/
Violence sexuelle		
Viol-Secours	418 522-2120	https://www.violsecours.qc.ca/
Centre de crise de Québec		
Centre de crise de Québec	418 688-4240	http://centredecrise.com/

Guide d'intervention

pour soutenir les pratiques
professionnelles en matière
de **violence conjugale**

Document synthèse



*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale*

Québec

